

Question orale de M. Wyngaard : Le chantier du bassin d'orage (Vivaqua) et la fermeture de la chaussée de Saint-Job.

M. Wyngaard a appris que la chaussée de Saint-Job allait être fermée de la fin février à la mi-avril, entre la rue de Wansijn et le site du chantier du futur bassin d'orage. La fermeture, initialement prévue le 22 février, aura lieu finalement le 26 février. Le quartier subira inéluctablement l'impact du blocage d'un tronçon important de la chaussée de Saint-Job durant une période de deux mois.

Les riverains et commerçants ont été prévenus par Vivaqua le 16 février, via un toutes-boîtes daté du 15 février. Cette annonce, effectuée environ une semaine avant le début du chantier, était trop tardive pour permettre aux commerçants de prendre leurs dispositions, avertir leurs clients, adapter leurs commandes, etc. De plus, aucun panneau n'a été installé sur la chaussée pour annoncer le lancement de ce chantier et aucune information n'était encore disponible le weekend dernier sur le site internet de la commune. Pourtant, l'information devait être connue, puisqu'il y a une dizaine de jours, les autobus de la STIB étaient dotés d'affiches annonçant le lancement de ce chantier. Qui disposait de cette information ? Comment a-t-elle été transmise aux uns et aux autres ? Vu que la chaussée de Saint-Job est un axe particulièrement fréquenté et que la zone considérée comporte toute une série d'établissements scolaires ainsi qu'une crèche, il y a tout lieu de craindre des embarras de circulation d'une ampleur considérable.

M. Wyngaard souhaiterait donc obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

La commune a-t-elle été avertie du lancement de ce chantier et de la fermeture de la voirie qui en résulterait ? Dans l'affirmative, quand cette information a-t-elle été diffusée ?

Dans le cas où le Collège aurait été mis au courant, pourquoi n'y a-t-il eu aucun relais de l'information sur le site internet, l'application et la page Facebook de la commune ?

Dans le cas contraire, quelle a été la teneur des contacts entre le Collège et Vivaqua ?

La commune interviendra-t-elle pour soutenir les commerçants de ce tronçon ?

M. l'Echevin Biermann répond que le Collège déplore profondément le manque de communication dans cette affaire, qui a privé les personnes intéressées du temps nécessaire pour prendre des mesures susceptibles d'éviter les désagréments générés par la rupture de circulation opérée dans la chaussée de Saint-Job. En effet, la commune a été avisée formellement de ce chantier par une notification de la décision de la Commission régionale de coordination des chantiers datée du 12 février, soit quelques jours seulement avant que Vivaqua ne transmette son toutes-boîtes. Le service des Travaux s'est donc trouvé dans l'impossibilité technique de procéder à une communication suffisamment tôt, quoique la commune ait beaucoup insisté auprès de Vivaqua sur l'importance de cette phase de chantier, puisqu'il s'agit en l'occurrence de la création d'un déversoir entre le collecteur de l'égout situé chaussée de Saint-Job et le bassin d'orage en tant que tel, situé hors de la voirie. Il n'était pas possible de fixer avec certitude une date de fin des travaux pour la phase antérieure, relative à l'avenue Dolez, en raison de la découverte par les équipes de Vivaqua, à l'occasion de l'ouverture de cette voirie, de palplanches et d'une dalle en béton qui n'étaient pas mentionnées sur les plans de l'égout initial, datant du début des années 80. Le retard causé par cette découverte inopinée explique le report du début du chantier du 22 au 26 février, dans la mesure où il était indispensable d'assurer la réouverture de l'avenue Dolez avant de procéder à la fermeture de la chaussée de Saint-Job. Dès que les dates ont été connues, le Collège a envoyé aux riverains et commerçants concernés un courrier explicatif circonstancié, dont les éléments ont été relayés sur le site internet, la page Facebook et l'application « M Mobile » de la commune. Nonobstant les problèmes de communication, le Collège regrette que les retards accumulés par rapport au délai prévu aient empêché la réalisation des travaux du déversoir durant une période de congé et a fait part de ses griefs aux responsables de Vivaqua mercredi dernier, à l'occasion de la journée d'étude organisée par cet organisme sur le thème de l'eau en Région bruxelloise.

Alors que la commune a attendu de disposer d'une information certaine sur les délais avant de procéder à une communication, la STIB a préféré diffuser directement des informations dont la fiabilité n'avait pas été confirmée, en se fondant uniquement sur la demande d'autorisation de chantier introduite

auprès de la commission régionale. La STIB a donc réagi de façon plus précoce, mais en diffusant des informations qui se sont avérées inexactes.

Le Collège a réfléchi aux éventuelles mesures de soutien qui pourraient être adoptées en faveur des commerçants et riverains affectés par ces travaux. Mais le règlement sur les primes peut difficilement être appliqué car la zone impactée par l'interdiction de circuler se réduit à quelques dizaines de mètres dépourvus de commerces dans leur environnement immédiat. En réalité, la chaussée de Saint-Job reste praticable dans les deux sens : simplement coupée en son milieu, elle est en cul-de-sac des deux côtés. Pour ce qui concerne le stationnement, la gratuité est d'application, puisqu'il s'agit d'une zone bleue.